

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 8 au 12 juin 2020

Tunisie :

- La présidence du gouvernement a annoncé la levée du couvre-feu à partir du 8 juin 2020 ; le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et le Japon ont mobilisé des fonds contre le Covid-19 ; la Banque Mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour la Tunisie à -4,0% en 2020.
- Le taux d'inflation est resté stable en mai 2020 à +6,3% sur un an selon l'Institut national de la statistique (INS).
- L'encours des créances des entreprises publiques auprès de l'Etat a plus que doublé en 2 ans pour atteindre 6,25 Mds TND en 2019 ; les dettes des entreprises publiques envers l'Etat ont augmenté de +20% en 2 ans à 3,37 Mds TND en 2019.
- Les prix des carburants ont été ajustés à la baisse à partir du 9 juin 2020, et le déficit énergétique a diminué à fin avril 2020.
- Un décret-loi complétant les mesures d'appui aux entreprises sinistrées suite à la crise du covid-19 a été publié le 10 juin 2020.

Libye :

- La National Oil Corporation (NOC) a annoncé la reprise des activités de deux champs pétroliers au Sud du pays, fermés depuis janvier 2020 en raison du blocus pétrolier, avant qu'ils ne soient de nouveau fermés par des groupes armés.
- De nombreux cas de contamination au Covid-19 ont été annoncés dans le Sud du pays ; le Conseil présidentiel (CP) a prolongé le couvre-feu de 10 jours à partir du 7 juin 2020 (de 18h à 6h), et il a instauré un couvre-feu total et une interdiction de déplacement dans le Sud.
- La Banque centrale de Libye (BCL) a publié les données budgétaires relatives aux cinq premiers mois de l'année 2020.

TUNISIE

- La présidence du gouvernement a annoncé la levée du couvre-feu à partir du 8 juin 2020 ; le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et le Japon ont mobilisé des fonds contre le Covid-19 ; la Banque Mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour la Tunisie à -4,0% en 2020.

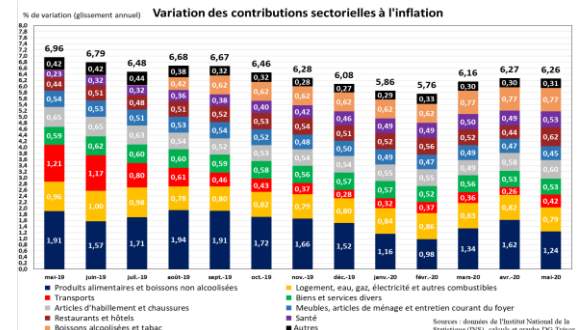
Alors que qu'aucun nouveau cas de contamination au covid-19 ni de nouveau décès n'a été confirmé en Tunisie depuis le 1^{er} juin 2020 (total de 1 087 cas et 49 décès au 9 juin 2020 selon le ministère de la Santé), le président de la République tunisienne M. Kaïs Saïed a décidé de lever le couvre-feu sur l'ensemble du territoire tunisien à partir du 8 juin 2020. Le couvre-feu était en vigueur depuis le 18 mars 2020. Par ailleurs, suite au lancement des travaux des commissions techniques chargées de la préparation du plan de relance économique le 2 juin 2020 par le chef du gouvernement, celles-ci ont abouti à un ensemble de recommandations et de propositions, en vue de présenter le plan de relance économique à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) le 25 juin 2020, dont notamment : garantir la couverture sanitaire intégrale à l'ensemble des citoyens ; créer des mécanismes de financement spécifiques aux nouveaux projets innovants ; réduire les formalités administratives ; remplacer les autorisations administratives par des cahiers de charges ; mettre en place une plateforme numérique pour vérifier les diplômes nationaux (baccalauréat et diplômes universitaires) ; créer un fond d'assurance contre la perte des postes d'emplois, dans un délai ne dépassant pas 9 mois ; et numériser les circuits de distribution des produits subventionnés pour lutter contre la spéculation et la contrebande. En outre, le [décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020](#) publié au Journal Officiel de la République Tunisienne autorise l'Etat à émettre un emprunt obligataire solidaire national en dinars tunisiens réservé aux personnes physiques. Cet emprunt de 100 000 TND sera émis pour une durée de 10 ans, au taux d'intérêt nominal de 4%. Ce montant est censé contribuer à combler les besoins du budget de l'Etat pour l'année 2020. Afin de contribuer au financement du programme d'urgence tunisien élaboré en réponse à la crise du covid-19, le FADES a accordé un prêt d'environ 280 M TND à la Tunisie, qui sera remboursé sur une période de 30 ans (avec 7 ans de grâce), à un taux d'intérêt de 2%. Le Conseil des Ministres a approuvé le 4 juin 2020 cet accord de prêt signé le 27 avril 2020. De plus, le FMA a indiqué dans un communiqué le 5 juin 2020 qu'un accord de prêt de 98 M USD (environ 277 M TND) a été signé le 29 mai 2020 par le gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) et le Directeur général du FMA, pour faire face aux défis économiques actuels de la Tunisie et soutenir un programme de réforme du secteur bancaire et financier. Enfin, le Japon a accordé à la Tunisie un don de 13 M TND pour acquérir du matériel médical afin de lutter contre la propagation du covid-19, et pour renforcer le secteur de la santé en Tunisie à travers le développement du système de détection des maladies contagieuses. Dans son rapport intitulé « [Global economic prospects – Pandemic, Recession: The Global Economy in Crisis](#) », publié en juin 2020, la Banque mondiale (BM) a fortement révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique pour la Tunisie. La croissance du PIB en volume devrait baisser de -4,0% en 2020 (contre +2,2% prévu en janvier 2020), après +1,0% estimé en 2019. Selon la BM, elle remonterait cependant à +4,2% en 2021.

- Le taux d'inflation est resté stable en mai 2020 à +6,3% sur un an selon l'Institut national de la statistique (INS).

Selon les dernières données de l'Institut National de la Statistique (INS), le taux d'inflation est resté stable en mai 2020 à +6,3% en glissement annuel (g.a.), grâce à une décélération des prix de l'alimentaire (+4,7% en mai 2020 en g.a., après +6,2% en avril 2020 en g.a.), compensant l'accélération de la croissance des prix des transports (+3,3% en mai 2020 en g.a., après +2,0% en avril 2020 en g.a.) et des restaurants/hôtels (+13,5% en mai 2020 en g.a., après +9,6% en avril 2020 en g.a.). En revanche, le taux d'inflation sous-jacente « hors produits alimentaires et énergie » a fortement progressé à +7,6% en mai 2020 en g.a, après +7,0 en avril 2020.

- L'encours des créances des entreprises publiques auprès de l'Etat a plus que doublé en 2 ans pour atteindre 6,25 Mds TND en 2019 ; les dettes des entreprises publiques envers l'Etat ont augmenté de +20% en 2 ans à 3,37 Mds TND en 2019.

Selon un [document](#) publié par le Ministère des Finances en juin 2020, l'encours des créances des entreprises publiques auprès de l'Etat est estimé à 6,25 Mds TND à fin 2019, en hausse de +70% par rapport à 2018, et de +147% par rapport à 2017. Selon le document, les créances des entreprises publiques consistent essentiellement en des taxes et impôts, en des primes non accordées, et des services (électricité, eau, transport, travaux, etc.). 52% de ces créances reviennent à la Société Tunisienne des Industries de Raffinage (STIR – 2,28 Mds TND de créances sur l'Etat en 2019, soit 36% du total des créances des entreprises auprès de l'Etat) et à l'Office des Céréales (958 M TND de créances en 2019, soit 15%,



alors qu'elles étaient nulles en 2018 et 2017). En parallèle, les dettes des entreprises publiques envers l'Etat sont estimées à 3,37 Mds TND en 2019, en hausse de +10% par rapport à 2018, et de +20% par rapport à 2017 (année où elles étaient supérieures aux créances des entreprises publiques). Ces dettes concernent surtout des taxes non payées, des crédits et des avances sur trésorerie, des parts des bénéfices et des redevances. Les entreprises qui sont les plus endettées auprès de l'Etat sont la Transtu (547 M TND, soit 9% du total des dettes des entreprises publiques envers l'Etat), l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (338 M TND, soit 5%), et l'Office des Céréales (300 M TND, soit 5%).

- *Les prix des carburants ont été ajustés à la baisse à partir du 9 juin 2020, et le déficit énergétique a diminué à fin avril 2020.*

En lien avec la chute des cours du pétrole, le ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique a détaillé le 8 juin 2020 les nouvelles baisses des prix des carburants, effectives à partir du 9 juin : -0,030 TND pour l'Essence sans plomb (à 1,975 TND/litre), -0,025 TND pour le Gazoil Super (à 1,750 TND/litre), -0,020 TND pour le Gazoil Normal (à 1,510 TND/litre). Pour rappel, le ministre des Finances M. Nizar Yaiche avait annoncé fin mars la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation des prix des carburants à la pompe afin de refléter les baisses du prix du baril de pétrole sur les prix à la pompe. Deux premiers ajustements à la baisse ont été réalisés le 6 avril et le 7 mai 2020. En outre, selon un rapport publié par l'Observatoire National de l'Energie et des Mines, le déficit de la balance commerciale énergétique de janvier à fin avril 2020 s'est réduit de -8% en g.a., pour s'établir à 1,9 Md TND (590 M EUR), et ce en tenant compte de la redevance du gaz algérien exporté. Ce document souligne l'amélioration du taux d'indépendance énergétique, correspondant au rapport entre les ressources d'énergie primaire et la consommation primaire, à 48% sur la période janvier-avril 2020, contre 45% sur la même période en 2019.

- *Un décret-loi complétant les mesures d'appui aux entreprises sinistrées suite à la crise du covid-19 a été publié le 10 juin 2020.*

Le [décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020](#) portant appui aux entreprises sinistrées suite à la crise sanitaire prévoit une contribution fiscale exceptionnelle de 2% du bénéfice fiscal au profit du budget de l'Etat pour 2020 et 2021 pour les banques, les établissements financiers et les assurances. Ensuite, les sociétés sinistrées par le covid-19 telles que définies par le décret gouvernemental n°2020-308 du 8 mai 2020 pourront bénéficier de mesures de soutien fiscal complémentaires, notamment d'un report de 8 mois du paiement du premier acompte provisionnel (20 février 2021 au lieu du 28 juin 2020) ; et d'une prolongation de l'amnistie fiscale instaurée par la loi de finances 2019 à 7 ans (au lieu de 5 ans auparavant). Sur le volet douanier, une amnistie des pénalités de retard et amendes dues pour la régularisation des opérations d'importations est prévue jusqu'au 30 septembre 2020. Par ailleurs, le décret comprend des mesures relatives aux entreprises en difficultés : la définition d'une restructuration englobe à présent toute opération financière permettant à une entreprise de rétablir ses équilibres financiers à travers le diagnostic financier, le renforcement des fonds propres par le rééchelonnement des crédits bancaires et la possibilité d'octroi de crédits d'investissement. Enfin, l'extension de la réassurance publique à l'assurance export permettra d'aider les entreprises à obtenir les financements bancaires rattachés à leurs projets d'exportations.

LIBYE

- *La National Oil Corporation (NOC) a annoncé la reprise des activités de deux champs pétroliers au Sud du pays, fermés depuis janvier 2020 en raison du blocus pétrolier, avant qu'ils ne soient de nouveau fermés par des groupes armés.*

La NOC a annoncé les 7 et 8 juin 2020 la reprise de la production des [champs pétroliers de Sharara](#) et d'[Al Fil](#) au sud du pays, fermés depuis janvier 2020 en raison du blocus pétrolier. Cependant, dès le 8 juin 2020, la NOC a [déclaré](#) qu'un groupe armé, « qui venait de Sebha », a pris d'assaut le champ de Sharara et a contraint les travailleurs à arrêter la production, 3 jours seulement après la reprise de la production. Le président de la NOC, M. Mustafa Sanalla, a déclaré qu'il était « maintenant très clair pour le peuple libyen et la communauté internationale que ce sont les milices armées qui sont derrière les blocus ». Le champ a de nouveau repris ses activités le 9 juin. Cependant, les deux champs ont été à nouveau fermés le 9 juin au soir. La NOC a [déclaré](#) qu'il s'agissait d'un acte criminel, démontrant « une fois de plus que le Petroleum Facilities Guard (PFG) n'a pas rempli ses obligations légales de protection des installations et des travailleurs du secteur pétrolier. Le PFG est devenu comme une milice qui exécute des ordres de dirigeants illégitimes afin de servir des intérêts étrangers », affirmant par ailleurs qu'elle engagerait des procédures légales contre les groupes armés responsables de ces fermetures. Par ailleurs, la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) a [annoncé le 10 juin 2020](#) que le Gouvernement d'union nationale (GUN) et l'Armée Nationale Libyenne (ANL) sont pleinement engagés dans le 3^{ème} tour des pourparlers du dialogue militaire 5+5.

- *De nombreux cas de contamination au Covid-19 ont été annoncés dans le Sud du pays ; le Conseil présidentiel (CP) a prolongé le couvre-feu de 10 jours à partir du 7 juin 2020 (de 18h à 6h), et a instauré un couvre-feu total et une interdiction de déplacement dans le Sud.*

393 cas de contamination au Covid-19 et 5 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies (NCDC) en Libye au 11 juin 2020 (dont 174 cas à Sebha dans le Sud de la Libye), soit une hausse de cas confirmés de +64% en une semaine. En conséquence, le CP a décidé le 6 juin 2020 de prolonger le couvre-feu de 10 jours à partir du 7 juin 2020 (de 18h à 6h). En outre, il a instauré un couvre-feu total et une interdiction de déplacement dans tout le Sud. La Chine a livré le 10 juin 2020 des aides médicales à la Libye, dont notamment 834 kits de diagnostics, 5 000 combinaisons de protection médicale, 15 000 masques « N95 », 100 000 masques chirurgicaux.

- *La Banque centrale de Libye (BCL) a publié les données budgétaires relatives aux cinq premiers mois de l'année 2020.*

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2020, les recettes budgétaires ont atteint 2,8 Mds LYD [selon la BCL](#) (contre 4,0 Mds LYD prévus initialement ; après 2,5 Mds LYD fin avril 2020). En raison de la fermeture des installations pétrolières, les revenus pétroliers sur les 5 premiers mois de l'année étaient limités à 2,1 Mds LYD (1,98 Md LYD fin avril 2020), et représentaient 75,6% des recettes budgétaires (contre 92,6% sur l'année 2019). La BCL note que la fermeture des installations pétrolières durant les 5 premiers mois de 2020 a engendré des pertes directes d'environ 6 Mds USD. Les autres recettes sont principalement les recettes fiscales (177 M LYD, soit 6% des recettes budgétaires totales). Les revenus de la taxe sur les ventes de devises de début janvier à fin mai 2020 s'élèveraient à 8,3 Mds LYD, dont 875 M ont été alloués pour financer l'investissement public, et le reste alloué pour rembourser la dette publique. Sur la même période, les dépenses budgétaires s'élèveraient à 14,1 Mds LYD (contre 16,0 Mds LYD prévus initialement ; après 11,3 Mds LYD fin avril 2020). La BCL a donc inscrit un prêt de 11,1 Mds LYD pour couvrir le déficit budgétaire. Les salaires, premier poste de dépense, représenteraient 65% des dépenses publiques totales sur les 5 premiers mois de 2020 (soit 9,1 Mds LYD). Il s'agirait ensuite des subventions (16%, soit 2,2 Mds LYD), des urgences (12%), et des biens et services (7%). Concernant les subventions : 64% sont des subventions aux carburants, 16% pour les médicaments, 11% pour l'électricité, 5% pour l'assainissement et 5% pour l'eau. Enfin, la BCL a déclaré avoir exécuté sans délai toutes les demandes de paiement du Ministère des Finances visant à lutter contre la pandémie de coronavirus, qui s'élevaient au total à 481 M LYD (soit environ 342 M USD), dont 163 M USD alloués à l'ouverture des lettres de crédit pour le Ministère de la Santé et l'autorité d'approvisionnement médical.